



Genève, le 19 mars 2013

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

Débat du Conseil des Etats sur l'initiative cantonale sur la traversée du lac

Lors de sa séance ordinaire de ce jour, le Conseil des Etats a décidé de ne pas donner suite à l'initiative cantonale qui demandait l'inscription de la Traversée du Lac à Genève dans l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales.

Le Conseil d'Etat prend acte de cette décision, tout en réaffirmant la nécessité pour le Grand Genève de pouvoir compter sur un contournement autoroutier complet du cœur d'agglomération afin de faire face à l'augmentation du trafic automobile attendue à l'horizon 2030.

Dans l'intervalle, afin de soulager l'autoroute de contournement de Genève, son élargissement s'avère plus que jamais nécessaire. C'est pourquoi, en attendant la prochaine révision de l'arrêté fédéral sur les routes nationales de 2016 où la Traversée du Lac devra être inscrite, le Conseil d'Etat entend obtenir des autorités fédérales que l'élargissement de l'autoroute de contournement soit considéré comme une priorité par Berne.

C'est précisément ce que le canton demandera à la Confédération lors d'une réunion technique prévue le 25 mars 2013 avec l'Office fédéral des routes (OFROU). La priorisation de cet élargissement devra être arrêtée par les Chambres fédérales en 2014. Cet objet sera financé par le fonds d'infrastructure.

Les efforts de planification avec la Confédération qui se poursuivent comprennent également les financements nécessaires en matière ferroviaire – dont notamment l'extension de la gare de Cornav – qui figurent parmi les mesures prioritaires à réaliser d'ici 2025 dans le cadre du projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF).

Pour tout renseignement complémentaire: Mme Michèle Künzler, conseillère d'Etat chargée du département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME), tél. 022 327 96 12.